

Assemblée Générale de Patrimoine-Environnement
Paris, 7 mai 2021

Rapport moral 2020

Chers membres de l'Assemblée Générale,

Nos statuts nous prescrivent de prononcer un rapport moral qui porte sur l'exercice passé : savoir l'an 2020. Mais la pratique et la nécessité de la gestion du temps en ont fait à la fois un bilan et une incursion dans le présent que nous vivons et l'avenir qu'il convient de définir ensemble.

Je ne dérogerai pas cette année à la souplesse de cette pratique.

D'autant que l'exercice écoulé a été pour moi et par voie de conséquences pour la gouvernance de notre fédération assez spéciale : depuis février 2020 mon état de santé m'a obligé à un cycle d'hospitalisation comprenant une opération cardiaque qui s'est terminée par cinq semaines de coma profond. Les choses s'arrangent petit à petit mais très doucement.

Ajoutons à cela les différentes périodes de confinement, de couvre-feu et d'autres contraintes qui ont conduit notre personnel à expérimenter puis pratiquer le télétravail à domicile, le départ d'Anne Le Clésiau, décidée avec sa famille à quitter la région parisienne pour Agen, Patrimoine-Environnement a subi une traversée du désert excessivement douloureuse.

Mon premier propos sera donc, aujourd'hui où la situation est à peu près stabilisée, d'adresser des remerciements :

- à mes deux vice-présidents, Benoit de Sagazan et Christine Bru qui ont pris la barre par ce gros temps et sus malgré leurs autres tâches, notamment professionnelles, adapter notre structure nationale à la situation qui s'est répandue en France ;
- ils ont été épaulés par un bureau solidaire, en particulier notre secrétaire général, Dominique Masson et tous les autres ;
- ma gratitude va aussi vers notre équipe de salariées conduite par Julie Refour, qui a remplacé Anne Le Clésiau, à laquelle je rends hommage pour tout ce qu'elle a apporté à notre fédération pendant de longues années. L'équipe de Julie Refour, secondée par Laurence Deboise et renforcée par nos deux services civiques en charge de la communication : Clémence Laingui et Victoria Biscarat, a fait preuve d'un dévouement admirable sans lequel nous serions en totale déconfiture ;
- elle va enfin à nos délégués provinciaux qui ont poursuivi la course.

La vie associative, sans cette alliance entre les bénévoles et les salariés, entre les jeunes et les moins jeunes avec une empathie indispensable, ressemblerait à une grisaille administrative bien triste. J'ai pu éprouver personnellement la chaleur de cette humanité et vous n'imaginez pas à quel point cette douloureuse expérience a été vécue au mieux grâce à tous ces dévouements et ces marques d'affection.

Mais la vie a continué et se poursuit inexorablement. La question qui a été sur toutes les lèvres ces derniers mois : « l'après Covid ressemblera t-il à l'avant » commence à recevoir quelques embryons de réponses.

Constatons tout d'abord l'existence d'un champ de ruines. Nos dirigeants ont dû supprimer purement et simplement toutes les manifestations prévues : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, Journées Juridiques du Patrimoine, Ateliers et Colloques, réunions statutaires... Ce fut la coupe rase.

Nos vice-présidents ont su convaincre leur bureau de remplacer ce quasi néant par une politique numérique affirmée : organisation de visioconférences à thème, mise en place d'un télétravail à domicile pour les salariées, maintien de l'outil de communication essentiel que constitue la lettre d'information qu'ils ont décidé de mensualiser. Ils ont également initié avec Julie Refour, une base de données de nos adhérents, associations et particuliers, grâce au travail de Pierre de Faget de Casteljau, en stage en sein de la fédération et membre d'un groupe de visite.

Il est plus que probable que cette organisation perdurera dans l' « après ». J'ai demandé à Benoit de Sagazan de développer ce point dans un instant.

Mais parler de méthode ne suffit pas. Le temps du Covid, temps de réflexion par excellence nous a mis en face de notre responsabilité première : la protection du Patrimoine. Constatons le : la protection des monuments historiques de la loi de 1913, celle des SPR qui ont remplacé les secteurs sauvegardés de la loi de 1962 suggérée à André Malraux par notre fondateur Henri de Segogne et des ZPPAUP dont bon nombre ont été oubliés par les réformes, celle enfin des sites classés et inscrits de la loi de 1930. Toutes ces protections ne sont plus aujourd'hui sacralisées. Tout est bon pour les éroder ou les supprimer.

Nous faisons notre possible au quotidien pour aider les associations locales grâce à notre service juridique, mais il nous faudrait agir pour obtenir un nouveau souffle de la politique de protection. Cela doit être l'un de nos grands chantiers.

Ces derniers temps nous avons beaucoup discuté sur notre autre responsabilité : l'environnement. Nous ne partageons pas les dogmes des écologistes radicaux, notre concept environnemental est fait de bon sens et de mesure. Mais nous souhaitons renforcer nos actions dans ce domaine et rééquilibrer nos prises de position par une défense systématique d'un environnement protégé.

Dans ce champ d'action nous demeurons attachés aux paysages tels que définis par le Conseil de l'Europe sans oublier que, selon cette définition, le paysage est constamment transformé par la main de l'homme : nous nous méfions de ceux qui voient partout des forêts soit disant primordiales et qui font de tout baliveau un totem sacré. Les forêts françaises ont été plantées pendant notre ère et, il n'est plus admissible que les municipalités se voient imposer des aérogénérateurs dont ils ne veulent pas, doivent être entretenues selon leur techniques propres.

Notre base nous rappelle tous les jours la nécessité de lutter contre les éoliennes qui dérangent ces paysages et que la population ne tolère plus. Il est temps pour nous de nous engager complètement dans ce combat sur des bases claires et de récuser les mesures autoritaires et opaques qui conduisent l'aménagement du territoire en la matière.

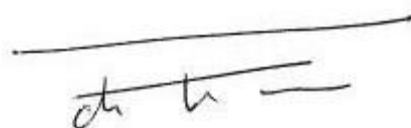
Enfin, nous avons appelé de nos vœux les dispositions de la convention d'Aarhus qui ont été transposées dans notre droit constitutionnel par la charte de l'environnement. Or ces principes ne sont pas réellement respectés au delà de la forme. On commence à compter les maires auxquels on a imposé des aérogénérateurs contre la volonté de leur municipalité. On compte aussi les commissaires enquêteurs dont l'avis défavorable n'est pas respecté.

Quant aux consultations numériques sur les décrets, leurs résultats ne sont pas pris en compte. Nous sommes là sur notre terrain et il nous appartient de trouver un chemin démocratique et d'en convaincre les politiques.

Comme vous le voyez, il y a de l'ouvrage...

Je vous remercie.

Alain de La Bretesche,
Président



Il est certain que la Covid a été un accélérateur de notre mutation numérique. Pour le pire diront certains, pour le meilleur diront d'autres. En effet le premier confinement, imposé en mars 2020, nous a contraints à envisager autrement notre travail collectif. Les réunions téléphoniques ont paré au plus pressé, nos réunions associatives sur la plateforme Zoom ont permis à notre association à poursuivre son action et ses réflexions. La solution webinaire a permis encore de tenir une assemblée générale en septembre 2020 alors que toute réunion en présentiel demeurait impossible.

Certes, la convivialité de nos réunions y a sans doute quelque peu perdu. Et que dire d'une assemblée générale qui se tient par écrans interposés et qui ne permet pas l'intervention des adhérents ! Voilà résumé sans doute le pire.

Mais, reconnaissons-le malgré tout, cette digitalisation de notre vie et de notre activité associative a connu, si ce n'est le meilleur, du moins un mieux. Elle a permis, outre la poursuite de notre fonctionnement, de gagner en efficacité et en flexibilité, en créativité aussi.

En efficacité et en flexibilité quand nos réunions pouvaient être organisées sans délais et sans avoir à prévoir les modes de déplacements et leur durée. Donnée non négligeable quand, provinciaux que nous sommes pour nombre d'entre nous, nous n'avons plus besoin de sauter dans un train ou une voiture, de prévoir éventuellement un hébergement à Paris. Elle a permis notamment à notre président, convalescent, de nous rejoindre au plus tôt.

En créativité aussi. En effet, depuis janvier 2021, notre équipe a été capable de lancer des Web Ateliers sur le mode du webinaire. Ces ateliers mensuels ont permis à une centaine d'adhérents de notre fédération de se former à la communication de crise, à la maîtrise des réseaux sociaux, au montage d'une opération de mécénat participatif pour ne citer que ces seuls exemples.

Ces Web Ateliers qui connaissent un succès grandissant nous apprennent notamment qu'il est désormais possible de rejoindre des adhérents, éloignés, voire isolés, qu'auparavant ne se seraient pas déplacés pour une de nos propositions de formation.

Si nous pouvons espérer retrouver une part de vie associative « normale et conviviale », en nous retrouvant réellement, il est certain qu'une part croissante de nos activités trouvera sur en ligne sa pleine expression, risque sanitaire ou pas.

Benoit de Sagazan,
Vice-Président

